



Mot du président



Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, je tiens à vous remercier personnellement de votre appui et de la confiance que vous m'accordez en m'octroyant le rôle de président. J'en suis très heureux, mais conscient que votre appui est également conditionnel à vos attentes. Je mettrai donc tous les efforts nécessaires afin d'être à la hauteur de celles-ci.

Les prochaines semaines seront cruciales et l'importance de travailler en équipe s'avérera essentielle. À cet effet, je souhaite la bienvenue à notre nouvelle vice-présidente, Karine Nantel, qui apportera un souffle nouveau à la mobilisation.

Il est d'ailleurs rassurant de constater à quel point les enseignantes et enseignants demeurent mobilisés, la dernière assemblée générale en fait foi avec près de 1100 enseignantes et enseignants présents. Ceux-ci ont voté à hauteur de 89 % en faveur de la grève. D'ailleurs, partout au Québec, la colère gronde devant l'inertie du gouvernement à la table de négociation.

Comme je le mentionnais auparavant, les prochaines semaines seront déterminantes puisque le gouvernement laisse déjà planer la menace d'un décret avant le congé de Noël. Il sera donc primordial d'accentuer la pression. À cet effet, le Front commun a déjà annoncé un calendrier de journées de grève rotatives pour l'ensemble du Québec. Cependant, ce dernier sera utilisé en fonction de l'avancement ou du piétinement de la négociation. Il est toujours possible qu'il y ait des modifications.

L'heure n'est pas encore à la reddition, il faut continuer le combat!

*Jean-Louis Bray,
président*



**Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)**

C'est avec fierté et reconnaissance que je vous adresse ces quelques mots pour vous remercier de l'appui que vous m'avez témoigné lors de la dernière élection. Vous avez été plus de 700 à vous déplacer pour exercer votre droit de vote alors que vous acheviez un des mois les plus intenses de l'année scolaire, et je l'apprecie grandement.

Installée aux commandes de mes nouvelles fonctions de première vice-présidente, je réalise que votre confiance envers moi sera un moteur pour piloter les dossiers qui me seront confiés. Soyez assurés de ma volonté de travailler dans un but collectif et de répondre aux besoins que vous m'exprimerez.

Les prochaines semaines seront déterminantes pour notre profession et notre mobilisation devra atteindre des sommets puisque nous nous apprêtons à réaliser notre droit de grève dans les prochains jours. Nous bénéficions d'un appui populaire sans précédent dans nos luttes d'égalité et de justice, profitons de cet élan pour mener à terme nos négociations nationales.

Au plaisir de travailler ensemble.

Karine Nantel, vice-présidente

Capsule juridique

La *Loi sur la protection de la jeunesse* énonce les droits des enfants et les devoirs imposés aux différents intervenants de son milieu. Elle stipule également que les décisions qui les concernent doivent l'être dans son intérêt et le respect de ses droits. À ses articles 38 et 38.1, la Loi prévoit les différents cas où la sécurité ou le développement de l'enfant peuvent être considérés comme étant compromis.

Notamment, on y retrouve la négligence dans un contexte où les parents ne répondent plus aux besoins fondamentaux de l'enfant. On y retrouve aussi les mauvais traitements psychologiques ainsi que les abus sexuels et physiques. Également, on y mentionne le cas d'un absentéisme important et non motivé pour un enfant d'âge scolaire.

Toute enseignante ou tout enseignant qui a des MOTIFS RAISONNABLES de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant est compromis a l'obligation de le signaler au Directeur de la protection de la jeunesse (art. 39). Cette obligation demeure sans égard aux moyens pris par les parents pour remédier à la situation (art. 39.1). Ce signalement est confidentiel (art. 44).

Sarah Archambault, conseillère syndicale



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)

Résumé des coupures lors d'absences pour les enseignantes et les enseignants ayant une tâche à 100 %

Absence pour une journée complète

Vous ne faites aucun travail prévu à l'horaire de la journée, vous serez coupé une (1) journée de salaire¹. (Cependant, si vous aviez du travail dans une seule des deux demi-journées, la coupure sera de .500 jour à la condition d'être présent la veille et le lendemain).

Absence pour une demi-journée² complète

Vous ne faites aucun travail prévu pendant une demi-journée, vous serez coupé de .500 jour.

Absence pour une partie de demi-journée

Vous faites du travail prévu dans une demi-journée, mais vous vous absentez pour une partie de cette demi-journée, vous serez coupé selon la durée de l'absence. La coupure correspond à la durée du travail qui n'a pas été fait.

- .133 jour pour 30 minutes;
- .200 jour pour 60 minutes;
- .300 jour pour 90 minutes;
- .400 jour pour 120 minutes;
- .500 jour pour 150 minutes et plus.

¹ Une journée de salaire correspond à 1/200 du traitement annuel.

² L'horaire de chaque demi-journée est déterminé pour chaque école et chaque centre.

Michel Lévesque, vice-président



Relevé de conditions déficientes

Fuite d'eau, moisissures possibles, porte coincée difficile à ouvrir, etc.

Lorsque vous demandez à votre direction une réparation sur un équipement ou un local et que celle-ci ne fait pas réparer dans un délai raisonnable, remplissez le relevé de conditions déficientes de la CSA.

Votre comité SST

CARTES DE MEMBRE

Les cartes de membre actuelles sont valides jusqu'au 31 décembre 2015.

Les nouvelles cartes devraient vous parvenir vers la fin du mois de novembre 2015.

Michel Lévesque, vice-président



Rapport d'événement

S'il vous arrive de quitter votre école alors que vous vous sentez dans un état émotionnel particulièrement difficile ou que vous ressentez une douleur physique et que cet état est lié à un événement survenu au travail, vous devez déclarer cet « accident » à l'aide du formulaire prévu à cet effet et disponible au secrétariat de votre école, et ce, **AVANT DE QUITTER LES LIEUX** ou dès que possible.

Votre comité SST

La « semaine régulière » (8-5.02, 11-10.04, 13-10.05)

- Du lundi au vendredi inclusivement
- 32 h/sem au centre ou à l'école
 - dont 5 h/sem où vous décidez quoi et quand (TNP)
 - dont 27 h/sem déterminé par la direction
 - ce 27 h/sem peut être augmenté jusqu'à 29 h 30/sem, mais diminué d'autant sur d'autres semaines (TNP ajusté pour totaliser 32 h/sem)
- 10 rencontres collectives (sauf FGA) hors 32 h/sem
 - vous pouvez diminuer votre TNP de la durée des rencontres collectives vécues
- 3 rencontres de parents (sauf FGA) hors 32 h/sem
 - vous pouvez diminuer votre TNP de la durée des rencontres de parents vécues

Ceci se veut un très bref résumé. Vous pouvez communiquer avec moi pour plus d'information.

Michel Lévesque, vice-président

Période de repas



Combien de temps dois-je avoir pour dîner?

8-7.05 – Entente nationale

À moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, l'enseignante ou l'enseignant du préscolaire et du primaire a droit à une période d'au moins 75 minutes pour prendre son repas. Malgré ce qui précède, cette période de repas peut être de 50 minutes, et ce, après entente entre la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant.

À moins d'entente différente entre la commission et le syndicat, l'enseignante ou l'enseignant du secondaire a droit à une période d'au moins 50 minutes pour prendre son repas et cette période débute entre 11 h et 12 h 30.

Michel Lévesque, vice-président



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)



ÉLECTION LE 11 NOVEMBRE 2015

M. Jean-Louis Bray ayant été élu à la présidence du SERM le 29 septembre dernier, le poste de secrétaire-trésorier est devenu vacant. Une élection est donc prévue le mercredi 11 novembre 2015.

Pour connaître les modalités de la campagne électorale et tout ce qui concerne la journée du vote, veuillez consulter notre site Internet :

<http://www.sermoulins.com/election/103.html>

*Lucie Durocher,
vice-présidente*



AVIS DE RECHERCHE

Nous recherchons une ou un membre pour le comité d'action mobilisation. Si vous désirez vous impliquer dans ce comité, veuillez remplir le formulaire :

<http://www.sermoulins.com/Publications/mise-candidature-comites.pdf> et le retourner par télécopieur au 450 474-2099 ou par courrier interne avant le 21 octobre 2015, 17 h.

Nous procéderons à l'élection lors du Conseil des déléguées et délégués du 22 octobre 2015.

*Lucie Durocher et Karine Nantel,
vice-présidentes
Responsables de l'action mobilisation*



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)

MANIFESTATION DU 3 OCTOBRE 2015



C'est avec enthousiasme que plusieurs enseignantes et enseignants et membres du Front commun de notre région (11 autobus) ont participé à la manifestation du samedi 3 octobre dernier.

En effet, selon les organisateurs, nous étions près de 150 000 à dire : « C'est assez! » Il s'agit d'une belle démonstration du degré d'indignation des employés de l'État devant l'intransigence et à l'obsession de ce gouvernement pour le déficit zéro.



Encore une fois, merci pour votre présence en grand nombre, elle est essentielle.

*Jean-Louis Bray
Lucie Durocher
Michel Lévesque
Karine Nantel*



Syndicat de l'enseignement
de la région des Moulins (CSQ)

CONCOURS 2015
MA SOUMISSION GAGNANTE

30 000 \$
POUR FAIRE LE VOYAGE ÉCORESPONSABLE DE VOS RÊVES!

Les protections RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise

Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle

1 888 476-8737
lapersonnelle.com/masoumissiongagnante

Pour courir la chance de gagner, demandez une soumission d'assurance auto, habitation ou entreprise!

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Aucun achat requis. Le concours se termine le 31 décembre 2015. Le tirage aura lieu le 15 janvier 2016. Au tirage, un tiré au sort entre un tiré au sort -voyage d'une valeur de 30 000 \$ (CAN) échangeable contre un voyage écoresponsable dans une agence de voyages au choix de La Personnelle, ou un chèque de 30 000 \$ (CAN). Défaits et règlement accessibles sur lapersonnelle.com/masoumissiongagnante.



Faites partie de la Communauté des conducteurs vigilants de La Personnelle, grâce à Ajusto.

La Personnelle s'engage à rendre les routes plus sûres en offrant Ajusto^{MC}. Ce programme d'assurance basé sur l'usage vous permet de suivre en tout temps vos habitudes de conduite sur votre téléphone intelligent et de les améliorer.

Assureur choisi par la CSQ

Les protections RésAut CSQ
Assurances auto, habitation et entreprise

laPersonnelle

Ajusto est souscrit auprès de La Personnelle qui désigne La Personnelle, assurances générales inc. au Québec. ^{MC}Ajusto est une marque de commerce de Desjardins

Demandez une soumission et commencez à économiser
lapersonnelle.com/ajusto



- **Conseil des déléguées et délégués : jeudi 22 octobre 2015 – modification de la date**
- **Journée de grève en Front commun (enseignants, soutien et professionnels) le lundi 26 octobre 2015. Des informations seront transmises aux personnes déléguées. Consultez régulièrement vos courriels.**